

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°39 - 2022 relative à l'élection de membres à la commission des moyens

Vu l'article 6 du règlement intérieur de l'URCA,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne déclare élus à la commission des moyens à l'unanimité :

Collège « Enseignants » : (1 siège)

- Éric SAGE

Collège « Etudiants » : (3 sièges)

- Lahcen AALAOUI
- Alexis PRUDH'ON
- Victor DE MASIN

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022